

Communiqué de presse

Lausanne, le 30 janvier 2018

Réaction aux propos d'Alain Berset au TJ de la RTS du 29 janvier 2018

Aucun médecin installé ne gagne 1 million par an grâce aux prestations de l'assurance obligatoire et aux primes!

La Société vaudoise de médecine (SVM) a pris connaissance avec consternation des propos du conseiller fédéral Alain Berset au 19H30 de la RTS du 29 janvier 2018, en marge de la 5^{ème} conférence nationale Santé 2020 qui s'est tenue à Berne. Dans le canton de Vaud comme dans toute la Suisse, aucun médecin installé ne peut disposer d'un salaire d'1 million de francs sur la base des prestations à charge de l'assurance maladie obligatoire, financée par les primes. Sur Vaud, selon la SVM, le chiffre d'affaires moyen des cabinets médicaux était de 422'000 CHF en 2016. Une fois les charges déduites, le montant disponible pour la rémunération des médecins installés est inférieur à 50% du chiffre d'affaires.

En marge de la 5^{ème} conférence nationale Santé 2020, au cours de laquelle les acteurs de la santé ont discuté de mesures visant à freiner la hausse des coûts dans l'assurance obligatoire, le conseiller fédéral et ministre de la santé Alain Berset a dérapé.

Au journal télévisé de la RTS (<http://www.rts.ch/play/tv/19h30/video/conference-nationale-sur-la-sante-a-berne?id=9289926>), il a ainsi affirmé publiquement que des médecins gagneraient plus d'un million de francs à charge des primes d'assurance maladie obligatoire. La SVM considère qu'il s'agit d'une « fake news » inacceptable de la part du ministre fédéral de la santé. Celui qui vient d'imposer une révision du Tarmed ne peut pas ignorer que ce tarif ne permet pas de générer des revenus aussi élevés. Les revenus les plus importants, qui ne concernant qu'une infime minorité des 40'000 médecins suisses, sont le fait d'honoraires à charge des assurances complémentaires et/ou de paiements directs des patients qui n'ont aucune incidence sur les coûts à charge de l'assurance obligatoire.

La SVM demande que le Ministre de la Santé Alain Berset se rétracte publiquement de cette affirmation calomnieuse. Il en va de sa crédibilité dans les travaux difficiles qui s'annoncent ces prochains mois pour tenter de limiter la hausse globale des coûts de la santé et de celles des primes d'assurance maladie obligatoire.

Il est temps aussi que les politiques reconnaissent leur responsabilité dans le transfert continu des charges financières des cantons vers les assurances, et donc les assurés ! Selon les données de l'OFS, la part du financement des coûts globaux de la santé à charge de l'assurance obligatoire qui était de 26.8% en 1995 s'est élevée progressivement pour atteindre 35.4% en 2015 ! Cette évolution est principalement due au transfert de prestations réalisées au cours d'hospitalisations vers l'ambulatoire. C'est pour cela que les primes augmentent plus rapidement que les coûts de la santé (3,6 % contre 2.7% par an entre 1995 et 2015). Ce transfert continu de charge vers les primes AOS a permis aux cantons de réaliser des économies considérables sur leur part de financement du stationnaire (55%), qui sont systématiquement passés sous silence.

Revenu des médecins vaudois installés

Selon les chiffres en sa possession (données transmises par 80% des cabinets de généralistes et spécialistes du canton), la SVM considère que les affirmations du conseiller fédéral Berset (« jusqu'à 90'000 de francs de salaire par mois, payé par les primes ») ne recouvrent strictement aucune réalité vaudoise.

Pour 2016, le chiffre d'affaires moyen des cabinets vaudois était de 422'000 francs. Au final, déduction faite des salaires des autres collaborateurs du cabinet médical, des charges sociales y compris la part patronale, des assurances, du loyer et autres frais, on peut estimer à environ 50% du chiffre d'affaires le revenu personnel disponible moyen du médecin installé, soit environ 200'000 CHF. Un montant sur lequel il faut encore déduire des milliers de francs par an pour la constitution des prestations de retraite.

Si l'on tient en plus compte de la charge importante de travail hebdomadaire largement supérieure à la moyenne et d'une durée de vie professionnelle relativement courte (environ 25 ans entre l'installation et la retraite), la SVM estime que le revenu moyen des médecins vaudois installés est l'équivalent d'un salaire annuel de 120'000 CHF sur l'ensemble d'une carrière.

En 2006, une étude vaudoise réalisée par une fiduciaire et publiée dans PME Magazine avait déjà permis de mettre clairement en évidence la différence entre le chiffre d'affaires d'un cabinet médical et le revenu du médecin. Il est déconcertant qu'au plus haut niveau du pays, une telle confusion puisse encore subsister.

Contacts :

Dr Philippe Eggimann, président SVM

M. Pierre-André Repond, secrétaire général SVM